

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 juin 2025
Extrait des délibérations n°6

Date de convocation : le 10 juin 2025. Date d'affichage : le 10 juin 2025.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 16 juin 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HÉNON.

Membres en exercice : 56

Présents : 46

Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : SAINT-MESLIN-DU-BOSC et LA PYLE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry - Excusé
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT-LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann - Absent
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé RECLARD Sandrine - Excusée - POUVOIR : G. BERTHELIN BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel - Excusée - POUVOIR : A. LE MERRER DAVOUST Francis - Excusé DETAILLE Edouard - Excusé - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène LEVAVASSEUR Katiana - Absente ONFRAY Didier Excusé - POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle - Excusée - POUVOIR MN. CHEVALIER	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia - Excusée
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël - Excusé	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 juin 2025
Extrait des délibérations n°6**

COMPETENCE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Objet : Avenant au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)

Le gouvernement a souhaité mobiliser tous les acteurs publics autour de la relance économique et de la transition écologique. Il a donc proposé aux collectivités du bloc communal une méthode de contractualisation via un outil de prospective et de programmation : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), renommé Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique. Le CRTE permet aux communes et à la communauté de communes du Pays du Neubourg (CCPN) de mobiliser des financements étatiques pour des projets s'inscrivant dans des domaines très variés et en lien avec les priorités de l'Etat que sont la transition écologique et la cohésion territoriale.

Le CRTE du Pays du Neubourg a été signé le 14 décembre 2021 à l'échelle de l'intercommunalité pour la durée des mandats locaux et se terminera en 2026. Il convient aujourd'hui de l'actualiser afin d'y intégrer de nouveaux projets et de dresser le bilan des projets inscrits en 2021.

En résulte le projet de CRTE du Pays du Neubourg ici soumis à l'approbation du conseil communautaire et qui est composé :

- d'un diagnostic territorial,
- d'un projet de territoire décliné en orientations stratégiques,
- de fiches-actions pour les projets prêts à démarrer ;
- d'une maquette financière (modifiée par avenant).

Cette revoyure du CRTE permet aux services de l'Etat d'instruire les projets prêts à démarrer dans l'année, et, le cas échéant, de leur octroyer des financements. En concertation avec les services de l'Etat et les communes du territoire de la CCPN, la maquette financière a été mise à jour.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant au CRTE et l'ensemble des documents qui le compose, ici annexé.

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1231-2,
Vu la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019 relative à la création d'une agence nationale de la cohésion des territoires,
Vu la circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 06 juillet 2021 approuvant la convention d'initialisation du CRTE,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 06 décembre 2021 approuvant le CRTE du Pays du Neubourg,
Vu le projet d'avenant au CRTE,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 02 juin 2025,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- approuve le projet d'avenant au CRTE ainsi que l'ensemble des documents annexé à la présente délibération : bilan, maquette financière,
- autorise le président à signer l'ensemble des actes relatifs à l'exécution de la présente délibération,
- autorise le président à solliciter le plus haut niveau de subvention pour l'ensemble des projets communautaires qui sont ou seront inscrits au CRTE,
- dit que les crédits seront inscrits aux budgets primitifs à venir.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON



Le Président
Jean-Paul LEGENDRE

